

Le Directeur

Libourne, le 10 mai 2023

Monsieur Paul Serre
Conseiller maître à la Cour des comptes
Chambre Régionale des Comptes
Nouvelle Aquitaine
3 place des Grands Hommes - CS 30059
33064 BORDEAUX CEDEX

Références à rappeler : CS/jb 2023-0132
Vos réf. : KSP GD230164 CRC
Contrôle n° 2022-0090

Monsieur le Conseiller maître,

Au nom du CH de Libourne, je tiens à remercier la Chambre régionale des comptes pour son rapport et la qualité des échanges qui l'ont accompagné.

L'établissement prend acte des observations de la Chambre et suivra l'ensemble des recommandations permettant de mieux se conformer à la réglementation.

Les observations définitives de la chambre régionale des comptes appellent quelques remarques complémentaires :

- (2.1) Gouvernance : pendant la période sous revue l'établissement a procédé à un redécoupage des pôles et en compte à présent 9. Le pôle EPURS a cédé la place au 1^{er} février 2022 aux pôles Coordination Enfants Réanimation Femmes Surveillance continue (CERF) et Pass Urgences Médecine Légale SMUR Libourne Sainte-Foy-la-Grande (PULS). Le pôle gériatrie a intégré les EHPAD au 1^{er} janvier 2023 et se dénomme dorénavant pôle de gériatrie et gérontologie.
- (2.2) Système d'information : avant même l'audit sécurité mentionné en 2022, l'établissement a commandé un audit à la société ETIC mi 2018. Comportant un axe sécurité cet audit a donné lieu à la création du poste de RSSI.
- (2.3) Projet d'établissement : le projet d'établissement 2023-2027 a été validé lors du Conseil de surveillance du 16 décembre 2022.
- (2.4) Codage PMSI : le prestataire externe est intervenu sur le codage de l'activité externe, pas sur l'activité PMSI sur les RSS.
- (2.5) Contrôle des régies : l'équipe de la DAF participe d'ores et déjà au plan de contrôle organisé par la Trésorerie - le montant total de l'ensemble des régies est de l'ordre de 80 000 euros – et mettra en œuvre les recommandations de la Chambre.

- (4.2.3) Impact de la crise sanitaire sur la situation financière de l'établissement : l'ouverture de l'unité post urgence - dont le coût de fonctionnement n'est pas intégré dans la garantie de financement - est intervenue sur injonction de l'ARS à la suite d'une visite d'inspection effectuée le 21 janvier 2020. Le rapport demandait une mise en œuvre immédiate.
- (4.6) Fiabilité des investissements à venir : le PGFP 2022 a bien été accepté mais le déséquilibre financier constaté a conduit l'ARS à refuser le PGFP 2023, bien que les opérations majeures initialement prévues pour 51M€ au sein du dossier SEGUR – projets structurants, ne concernent dorénavant plus que l'humanisation du site de Garderose (psychiatrie et SSR) pour un montant de 5M€.
- (4.6) Faisabilité des investissements : l'impact de la construction du Nouvel Hôpital de Libourne (NHL) est majeur dans le taux de vétusté des bâtiments. Ainsi, le taux de vétusté 2022 sur l'entité hôpital de Libourne est de 52,9% mais le taux hors NHL est de 71%, reflet du retard pris dans les restructurations des bâtiments hors le périmètre MCO, particulièrement pour le secteur de psychiatrie et de SSR.
- (4.6) Aides à l'investissement : parmi les soutiens pluriannuels à l'investissement d'un montant total de 86,6 M€, 8,9 M€ figurent au titre de la restauration des marges qui ne vise pas à financer de nouveaux investissements.
L'aide régionale à l'investissement représente 50% (66,7 M€) des surcoûts de l'opération Nouvel Hôpital de Libourne (NHL).
- (5.1.1) Personnel médical : le contrôle de légalité du comptable sur les contrats médicaux et d'intérim est effectif depuis le 3 avril 2023.
- (5.2.1) Organisation du temps de travail : l'établissement prend acte des observations de la Chambre et suivra les recommandations visant à se conformer à la réglementation. Il est à noter que le surcoût observé est variable selon les années et le nombre de jours fériés qu'elles comportent. Le montant 2021 indiqué est un maximum et sera mécaniquement inférieur voire inexistant les trois années suivantes – 2023 compte réglementairement 9 fériés pour les personnels à repos fixe soit 1 jour d'écart dans l'accord local tandis que 2024 et 2025 comptent réglementairement 10 jours fériés soit exactement ce que prévoit l'actuel accord local. Pour le personnel de nuit, sur la base de 32h30/semaine avec 223 jours travaillés intégrant 11 fériés et les 3 jours soumis à conditions, l'établissement est bien sur la base de 1 450h/an d'obligation annuelle du temps de travail de nuit.
- (6.1) Activité libérale : l'établissement renforcera les dispositions en vigueur pour se conformer pleinement à la circulaire DHOS/M2/2005-469 du 14 octobre 2005, laquelle précise en son chapitre VI « A partir du tableau général de service qui établit l'organisation annuelle du temps de présence médicale, le directeur arrête mensuellement le tableau de service nominatif sur proposition du responsable de la structure. Les périodes ou les demi-périodes correspondant à l'activité libérale doivent y être clairement identifiées pour chaque praticien. »
- (7.2.2) SMUR : l'établissement a constitué une équipe paramédicale de médecine d'urgence (EPMU), en attente de formation par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) composante du SAMU.
- (7.2.3) Durée moyenne de prise en charge aux urgences : comme l'indique fort justement la Chambre cette information doit être considérée prudemment car elle ne prend pas en compte le temps d'attente du patient dans le véhicule. Selon les données du SDIS le temps moyen d'attente de ses véhicules de secours et d'assistance aux

victimes (VSAV) aux urgences de Libourne est légèrement supérieur à 20 minutes (calcul portant sur la première semaine de juin 2022).

Sur la totalité de l'année 2022 78% des VSAV du SDIS attendent moins de 30 minutes aux urgences du CH de Libourne et 95% aux urgences de Ste Foy la Grande ; 98% moins d'une heure à Libourne et 99% à Ste Foy la Grande. A l'inverse le SDIS déplore, ailleurs sur le département, 499 transports qui ont attendu plus de 2h au cours du 1er semestre 2022 ; 95 transports qui ont attendu plus de 3h.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller maître, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,

Christian SOUBIE

